

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21423**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Expert(e) en gestion globale des risques

Nouvel intitulé : Expert(e) en gestion globale des risques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole centrale Paris	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert en gestion globale des risques a la responsabilité d'identifier les risques inhérents à la production de produits ou de services à l'échelle industrielle, de concevoir et de mettre en place des politiques de prévention de ces risques, ainsi que des réponses adaptées aux situations de crise.

L'Expert en gestion globale des risques a trois fonctions essentielles :

Piloter les démarches d'évaluation des risques

Identification des risques sur toute la chaîne de production d'un bien ou d'un service, évaluation de leur probabilité d'occurrence, placement sur une échelle de gravité, identification des parades et calcul de leurs coûts d'implantation, identification et management des ressources humaines nécessaires à la démarche globale d'évaluation des risques.

Mettre en place le plan de prévention des risques

Définition des indicateurs significatifs des situations de production de biens ou de services au regard des risques encourus, mise au point du plan de prévention et spécification des moyens techniques nécessaires.

Intégrer la maîtrise des risques dans le management de l'entreprise

Sensibilisation des équipes, communication des plans de prévention et des procédures à suivre, organisation de la communication de crise, capitalisation de l'expérience en matière de prévention, modélisation des coûts.

Les capacités attestées :

Identifier les impacts de la législation sur l'activité et la stratégie de l'entreprise

Identifier les liens de causes à effets.

Repérer les enchaînements catastrophiques.

Synthétiser l'ensemble des coûts (sources d'information en ligne, ressources humaines impliquées, réseaux et système d'information).

Etablir les priorités d'alertes au regard de la stratégie de l'entreprise.

Utiliser les technologies numériques.

Exploiter les données directement ou par des moyens statistiques.

Intégrer les alertes au système d'information.

Etablir les priorités de prévention au regard de la stratégie de l'entreprise.

Utiliser les méthodes de planification - gestion de projet.

Utiliser les méthodes de la démarche qualité.

Superviser le travail de rédaction et piloter sa validation par le comité de direction.

Utiliser le système d'information support pour la diffusion des procédures de prévention.

Mettre en œuvre les méthodes spécifiques de communication de crise.

Etablir un processus d'amélioration continue de la prévention des risques, associé à la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise.

Proposer des modèles d'évolution et de maîtrise de coûts de prévention des risques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Expert en gestion globale des risques peut exercer ses fonctions dans les entreprises nationales ou internationales de toutes tailles, quel qu'en soit le secteur d'activité. Il peut exercer en tant que collaborateur statutaire, intégré au Comité de Direction et rapportant à la direction générale, ou bien en tant qu'expert-consultant.

Historiquement apparu en milieu industriel pour prévenir les risques technologiques et environnementaux, le métier d'Expert en gestion globale des risques est aujourd'hui exercé dans les grandes entreprises de services, qu'il s'agisse des banques, des compagnies d'assurances, des hôpitaux et établissements de santé, ainsi que dans les administrations en contact avec le public.

L'Expert en gestion globale des risques a la responsabilité d'identifier les risques inhérents à la production de produits ou de services à l'échelle industrielle, de concevoir et de mettre en place des politiques de prévention de ces risques, ainsi que des réponses adaptées aux situations de crise. Les fonctions exercées sont :

- Responsable qualité et gestion des risques
- Gestionnaire des risques
- Ingénieur en prévention des risques industriels

- Expert / Experte des risques technologiques
- Ingénieur en sécurité des procédés industriels

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification peut être obtenue à l'issue de formations de durées variables. L'entrée dans ces formations est conditionnée par l'évaluation des acquis de l'expérience professionnelle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. + 6 personnes dont 3 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat d'apprentissage	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. + 6 personnes dont 3 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%..
Après un parcours de formation continue	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. + 6 personnes dont 3 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat de professionnalisation	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. + 6 personnes dont 3 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. + 6 personnes dont 3 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en gestion global des risques" avec effet au 08 décembre 2010, jusqu'au 29 novembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

ECP

Lieu(x) de certification :

Ecole centrale Paris : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Chatenay-Malabry]

Ecole Centrale Paris

Grande Voie des Vignes

92295 Chatenay-Malabry Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole Centrale Paris

Grande Voie des Vignes
92295 Chatenay-Malabry Cedex

Historique de la certification :

Certification suivante : Expert(e) en gestion globale des risques